

CONTRAT DE LOCATION

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE SAISONNIERE POUR MAISON

Merci de lire attentivement le contrat

Entre la soussignée : Madame Anne BACHY, demeurant : Route de lançon 65240 GOUAUX - loueur et Mr
adresse : Tel :

Il a été convenu ce qui suit : Madame Anne BACHY loueur, donne par les présentes, à loyer, à Mr

preneur(s), qui accepte, à titre de location saisonnière, les locaux meublés ci-après désignés sis à : Village
65240 GOUAUX , et lui appartenant, aux conditions particulières ci-après et aux conditions générales
énoncées page 2.

DESIGNATION DES LIEUX LOUES

Une maison indépendante de 160m2 située plein sud à la sortie du village. Disposant de trois chambres
dont une avec un lit 2 places (un lit bébé), une avec deux lits simples (que l'on peut réunir) et une autre
avec trois lits simples (un lit étant en mézzanine, **il ne peut être occupé que par un enfant jugé apte
par ses parents à occuper ce lieu par mesure de sécurité** un séjour équipé d'un poêle à bois, une cuisine
salle à manger, une buanderie, une salle de bain (un lavabo et baignoire) ; une douche , 2 wc (dont un avec
un point d'eau) une mézzanine ; une véranda ; un jardin et un parking devant la maison.
.Ce lieu étant prévu pour le couchage de 6 à 7 personnes (maximum)

DUREE DE LA LOCATION ET PRIX

Cette location est consentie et acceptée pour une durée de nuits

qui commencera à courir le : samedi à partir de 16h
pour se terminer le : samedi à partir de 10h

moyennant le prix de la semaine
comprenant les charges d'eau,d'électricité et de gaz.

Le chauffage au bois est en plus (60€ pour un stère- à ajuster en fonction de la consommation) ainsi que
la taxe de séjour(0,22 cts par personne adulte et par nuit)

Le ménage est à la charge des preneurs. Au cas où les preneurs ne souhaitent pas faire le ménage, il
sera demandé 70€ pour le ménage

Une caution de ...400,00€.....euros est demandée à votre arrivée

Le prix est payable en un versement d'acompte équivalent à 25% du montant total de la location, pour la
réservation, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du propriétaire soit : .

et le solde de : est versé à l'arrivée

Fait en deux exemplaires, à Gouaux..

Signature du loueur* : Madame Anne Bachy :

Signature du preneur* : Madame / Monsieur :

**faire précéder les signatures de la mention "lu et approuvé"*

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1° En cas de désistement, l'acompte versé reste acquis au bailleur.

2° En cas de détérioration de toute nature (papiers peints, sols literie, objets mobiliers et matériel cassés, fêlés ou ébréchés) ou en cas non-respect de remise en état de propreté le bailleur est en droit de retenir une indemnité sur le dépôt de garantie.

Si le montant de détérioration dépasse le montant du dépôt de garantie le bailleur est en droit de réclamer la différence du montant.

3° Les animaux sont autorisés

4° Le preneur devra fournir lors de la réservation une attestation d'assurance stipulant que la garantie villégiature est acquise.

5° Les draps ne sont pas fournis : location 6€ par personne ,(serviettes 4€ par personne)

5° En période hivernale il est fortement conseillé d'avoir des équipements pour la voiture (chaînes ou pneus neige)

7° La réservation prendra effet à la réception du contrat, daté et signé, ainsi que des pièces demandées .

(merci de retourner le contrat dès la réception)

Fait en deux exemplaires, à Gouaux, le :

Signature(s) du ou des bailleur(s) * : Madame Anne Bachy

Signature(s) du ou des preneurs* :

**faire précéder les signatures de la mention "lu et approuvé"*

Merci de me retourner le contrat par courrier le plus rapidement possible en me signalant si vous souhaitez les draps